

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026156

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/09/2026

Objet : AP CP RESTRUCTURATION DE LA PHARMACIE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 15/09/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=156 AP CP Restructuration pharmacie d_partementale.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-156.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260914-2026156-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/09/2026



DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	10
Représentés :	0
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	9

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du quatorze septembre à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 7 septembre 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, POUMIROL Emilienne, LLORCA Jean-Louis, DEGERS Laurence, LAFFONT Didier, BAYLAC Sandrine, LAURENTIES-BARRERE Céline, CAZALOT Christian, PEIRO-FOURNIER Marielle, SERVAT Jacques

Étaient représentés :

Étaient excusés : CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, LECLERC Marie-Claude, DEUILHÉ Serge, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, DUNAL Jonnhy, CORTIJO Denise, MALRIC Line, BAGNERIS Bernard, VEZAT-BARONIA Maryse, SUAUD Thierry, MASELLA Lauriane, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BOUTELOUP Jérôme, BARRIÈRE Karine, ESCOBEDO André, LAMANT Sophie, BOYER Maxime, HOAREAU Cathy, MERMILLIOT Christine

OBJET : AP/CP RESTRUCTURATION DE LA PHARMACIE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-29 et L.1424-30 ;

Considérant que :

- L'opération de restructuration de la pharmacie à usage interne (PUI) de la direction départementale a fait l'objet d'une autorisation de programme lors du conseil d'administration du 13 mars 2023 pour un montant de 3 000 000 € TTC.
- Elle a été modifiée :
 - o Lors du conseil d'administration du 25 mars 2024 pour redéfinir la répartition des crédits de paiements, le montant restant inchangé ;

15 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- Lors du conseil d'administration du **7 avril 2025** et portée à 3 630 000 € TTC pour tenir compte de l'augmentation du montant des travaux liée à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Lors du conseil d'administration du **9 mars 2026** et portée à 3 765 500 € TTC pour tenir compte de l'ajout de mobilier spécifique à la pharmacie et l'audiovisuel des salles de réunion.

Afin de prendre en compte :

- Les équipements complémentaires en voix données et images (VDI) : + 18 000 € ;
- Les travaux supplémentaires : + 116 500 € :
 - Augmentation de la production photovoltaïque en toiture ;
 - Modifications liées au contrôle d'accès ;
 - Modifications des réseaux enterrés ;
 - Modification de liaison au transformateur général basse tension (TGBT).

Il convient de procéder à une nouvelle modification de l'autorisation de programme, portant son montant à **3 900 000 € TTC** (+18 000 € en voix données et images (VDI), +156 500 € en travaux, -40 000 € en frais d'études, soit un total de +134 500 €).

Le projet estimé à 3 900 000 € TTC peut être décomposé comme suit :

- Études : 430 000 €
- Travaux : 3 210 000 €
- Mobiliers : 170 000 €
- Prestations GSI : 48 000 €
- Matériel divers : 12 000 €
- Matériel informatique : 19 000 €
- Matériel roulant : 11 000 €

La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

ENTENDU le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, ,

APPROUVENT la modification de l'autorisation de programme et l'actualisation de la répartition des crédits de paiement.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



15 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • **www.sdis31.fr**

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex